

2BS COMPTABILITE

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège Social : 75 PLACE CHARLES DULLIN, 73170 YENNE
882 867 864 R.C.S CHAMBERY

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2024

Le 16 juin 2024 à 10 heures

Les associés de la société 2BS COMPTABILITE, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 75 PLACE CHARLES DULLIN, 73170 YENNE, sur convocation du Président.

SONT PRESENTS :

DBB FINANCES ET PATRIMOINE, représentée par DAMIEN BRUN-BUISSON son gérant	500 actions
LEDENO, représentée par ROMAIN SONOT son gérant	500 actions
Total des actions détenues par les associés présents	1000 actions détenues

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Damien Brun-buisson, Président de la Société.

Les associés présents ou représentés possédant 1 000 actions sur les 1 000 actions composant le capital social, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée. Elle peut ainsi valablement délibérer.

Le Président Monsieur Damien Brun-buisson est présent, cette présence recueillant l'accord de tous les associés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les justificatifs de convocation des associés ;
- Les statuts de la Société ;
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce établi par le Président ;
- Les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2023.

Le Président déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît la régularité des convocations adressées aux associés.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce établi par le Président et décision à cet égard
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé, puis donne lecture à l'Assemblée Générale du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION N° 1 : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 2 : QUITUS AU PRESIDENT

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 3 : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 16 770,59 euros.

L'Assemblée Générale décide l'affectation suivante :

- Au compte " Autres réserves " : 16 770,59 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Depuis sa création, la Société a clos 2 exercices. Aucune distribution n'a été réalisée au cours de ces 2 exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 4 : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, établi par le Président, déclare approuver ce rapport dans tous ses termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 5 : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance et par tous les associés présents ou représentés.



LEDENO



DBB FINANCES ET PATRIMOINE

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

ACTIF	Brut		Amort. Provisions		Net	
	①	②	③	④	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010	175 600	012		175 600	175 600
- Autres	014		016			
Immobilisations corporelles	028	24 234	030	13 503	10 731	11 758
Immobilisations financières (I)	040	620	042		620	620
(5) TOTAL I	044	200 454	048	13 503	186 951	187 978
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	25 457	070	6 294	19 163	10 157
Autres créances (3)	072	19 263	074		19 263	4 509
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	358 220	086		358 220	35 261
Charges constatées d'avance	092	939	094		939	1 548
TOTAL II	096	403 879	098	6 294	397 585	51 475
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	604 333	112	19 797	584 536	239 452

PASSIF		31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel		120	10 000
Écarts de réévaluation		124	
Réserve légale		126	1 000
Réserves réglementées		130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	132	8 541
Report à nouveau		134	
Résultat de l'exercice		136	16 771
Subventions d'investissement		137	
Provisions réglementées		140	
TOTAL I	142	36 311	19 541
Provisions pour risques et charges		154	
TOTAL II	154		
Emprunts et dettes assimilées (4)		156	94 862
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)		164	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)		166	77 019
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	172	354 593
Produits constatés d'avance		174	
TOTAL III	176	548 225	219 912
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	584 536	239 452

Renvois :					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	68 673
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	3 950
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

Spéc certifiée conforme avec écritures comptables
Le Président